



Thématique du Challenge Mobilité Auvergne-Rhône-Alpes 2020 : Mobilité et environnement

Un défi ludique et convivial comme élément de réponse aux enjeux environnementaux

Pour cette 10^{ème} édition du Challenge Mobilité, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec les acteurs locaux de la mobilité (collectivités locales, associations, relais locaux, etc.), souhaite rappeler la place prépondérante des transports, et en particulier des déplacements domicile-travail, dans les défis environnementaux d'aujourd'hui.

Le Challenge Mobilité est un événement convivial et fédérateur mis à disposition des établissements (entreprises, administrations, associations) de toute la région. Il a pour but de créer des synergies permettant d'explorer des comportements de mobilité plus vertueux. Il participe ainsi à réduire la pollution atmosphérique tout en préservant l'environnement et la santé humaine. Questionner ses habitudes de déplacements permet de favoriser les prises de conscience individuelles et collectives : impact du taux d'émissions de gaz à effet de serre et de particules fines imputables à l'usage individuel de la voiture (autosolisme), emprises au sol des infrastructures et véhicules routiers, mais également nuisances sonores liées aux déplacements.

Le Challenge Mobilité « Au travail j'y vais autrement ! » suggère de se déplacer en pensant « autrement » c'est-à-dire en prenant en compte les enjeux environnementaux et en valorisant sa démarche écocitoyenne. Cette journée met en évidence le rôle que chacun a à jouer et interroge sur le moyen de changer durablement ses pratiques. En effet, les déplacements domicile-travail permettent l'activité des entreprises et de l'économie, le bon fonctionnement des administrations et des associations, mais ont un impact fort sur notre environnement. Aux côtés des collectivités locales, les employeurs souhaitent aussi s'engager pour limiter l'empreinte environnementale induite par les déplacements.

C'est en ce sens que le Challenge Mobilité Auvergne-Rhône-Alpes œuvre : informer, communiquer, promouvoir une économie durable par la valorisation des offres et services de mobilité existantes ou nouvelles, mettre en place des mesures incitatives à l'utilisation de modes de déplacements moins polluants, repenser l'organisation du travail (télétravail, horaires aménageables permettant d'étaler les heures de pointe...).

Mobilité et environnement : impacts et enjeux

La mobilité des personnes et des marchandises est un défi en matière de santé publique (qualité de l'air en milieu urbain mais aussi en montagne et dans nos vallées), de lutte contre le changement climatique, mais également de planification et d'aménagement du territoire. C'est aussi l'opportunité d'associer économie et environnement. **C'est en ce sens que la Région Auvergne-Rhône-Alpes porte l'ambition de faire de la région la première décarbonnée d'Europe en adoptant en juillet 2020 un grand plan de relance qui réconcilie économie et environnement et fait la part belle aux mobilités douces et au développement du vélo. Les défis sont nombreux et interdépendants, ce qui place la sobriété énergétique de nos mobilités comme une priorité pour agir de manière durable en faveur de l'environnement.**

Les transports et les déplacements

En Auvergne-Rhône-Alpes, la mobilité des personnes et des marchandises est à l'origine de 35% des consommations en énergie. Le transport est actuellement le second secteur de consommation énergétique (en augmentation constante) derrière celui du bâtiment et environ 57% de ces consommations servent au transport de personnes.

Concernant le climat, les transports sont à la première place des secteurs émetteurs de pollution et représentent plus du tiers des émissions régionales de gaz à effet de serre. Une intervention sur nos modes de déplacement est donc essentielle afin de réduire nos émissions et limiter le changement climatique.



Mobilité et environnement : impacts et enjeux (suite)

La qualité de l'air

Côté qualité de l'air, les transports sont à l'origine de la moitié des émissions de plusieurs polluants atmosphériques comme le cuivre, les oxydes d'azote et le plomb, mais également des particules fines, du monoxyde de carbone et des composés organiques volatils.

Les épisodes de pics de pollution qui présentent une forte concentration de particules fines et sur des durées de plus en plus longues, mettent régulièrement en évidence notre sensibilité à la qualité de l'air. L'année 2019 confirme notamment l'augmentation des concentrations d'ozone dans l'air avec une hausse de 22% ces 10 dernières années. Les émissions de dioxyde d'azote générées à 63% par le transport routier sont notamment présentes le long des grands axes de circulation et dans les centres-villes des grandes agglomérations.

En outre, la pollution dans l'air impacte également la biodiversité qui est essentielle pour le développement de tous les écosystèmes. ATMO Auvergne-Rhône-Alpes rappelle que la faune et la flore font l'objet d'une surveillance particulière qui permet d'indiquer la présence de polluants dans l'air et d'en démontrer leurs effets négatifs.

La nuisance sonore

Les nuisances sonores et atmosphériques sont souvent liées à des sources de même nature. L'Observatoire Régional Harmonisé Auvergne-Rhône-Alpes des Nuisances Environnementales (ORHANE), première plateforme régionale d'identification et de hiérarchisation des territoires exposés aux nuisances air et bruit, met en évidence que le bruit provient principalement des transports routiers, ferroviaires et aériens.

En conclusion

Ces données pointent la nécessité d'associer mobilité et environnement en proposant, avec le Challenge Mobilité, des solutions alternatives de déplacements !

L'heure est à l'incitation aux modes doux (marche, vélo...), à développer les transports publics, ainsi que des voies dédiées au covoiturage pour favoriser le partage des véhicules et des infrastructures ou encore, à promouvoir la pratique du télétravail qui induit le non-déplacement. L'impact de la mobilité sur l'environnement et le bien-être concerne tout le monde : citoyens, usagers, collectivités, opérateurs de transport en commun, entreprises et acteurs économiques, structures en charge de l'aménagement du territoire, associations, etc. Les résultats du Challenge Mobilité, comme le montrent les enquêtes réalisées à la suite de sa neuvième édition en juin 2019, et disponibles sur le site du Challenge, sont particulièrement probants.

Le bruit devient « pollution sonore » ou « nuisance sonore » lorsqu'elle gêne la population et occasionne des perturbations pour l'environnement. Les lieux situés à proximité de zones industrielles ou d'axes routiers importants sont impactés par une plus forte nuisance sonore. Ces situations conduisent à des expositions contrastées de la population et constituent des facteurs d'inégalités territoriales et environnementales.

Les infrastructures et l'occupation du domaine public

Le flux de véhicules toujours plus important, en particulier aux heures de pointes, incite les pouvoirs publics à trouver de nouvelles solutions d'aménagements. De même, l'emprise au sol dominante consacrée aux espaces de circulation et de stationnement de la voiture pourrait inciter à repenser l'espace public dans un objectif d'un partage équitable de celui-ci. Par exemple, selon son niveau et sa qualité, l'offre de stationnement peut favoriser l'usage de la voiture, alors même que certains déplacements pourraient s'effectuer à pied ou à vélo, voire en transport en commun s'ils sont disponibles à proximité.

La précarité énergétique

Les modes de déplacement basés sur l'autosolisme et l'utilisation de produits pétroliers, conduisent à une vulnérabilité importante de certains publics dépendant de leur voiture et des prix des carburants, notamment pour aller travailler. Ceci est particulièrement vrai en milieu périurbain et rural. Cet enjeu social, qui fait aussi écho à l'aménagement du territoire, doit inciter à penser les déplacements autrement et à envisager des alternatives.

A la suite de leur participation à cet événement, près de 7 automobilistes sur 10 modifient leurs habitudes de déplacements dont :

- 63% d'entre eux de manière régulière (dont 40% quotidiennement)
- 31% indiquent que c'est le Challenge qui a été le facteur déclenchant principal

Avec le Challenge Mobilité, la Région Auvergne-Rhône-Alpes donne l'opportunité d'être acteur de ce changement dans le cadre d'une approche différente de notre relation à l'économie et d'améliorer notre confort environnemental en repensant nos pratiques de déplacements. Il est une incitation pour un environnement apaisé, moins bruyant, moins pollué, plus solidaire !